

dispositifs de qualification et d'adaptation à l'emploi des demandeurs d'emploi






T 16
JANVIER 2023

COLLECTION PRO

PROGRAMMES DE QUALIFICATION ET PROFESSIONNALISATION

DISPOSITIFS INDIVIDUELS

AUTRES DISPOSITIFS

	HABILITATION SERVICE PUBLIC 1 ^{ER} NIVEAU DE QUALIFICATION	ACTIONS QUALifiantES ET PRÉQUALifiantES	PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI	AIDE INDIVIDUELLE RÉGIONALE À LA FORMATION (AIR)	AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION (AIF)	ACTION DE FORMATION PRÉALABLE AU RECRUTEMENT ET POE INDIVIDUELLE	COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)	E2C ⁽¹⁾ , EPIDE ⁽²⁾ ET SMV ⁽³⁾
OBJECTIFS 	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir, en 24 mois maximum, un premier niveau de qualification professionnelle sanctionné par un diplôme ou une certification reconnue répondant aux besoins de l'économie Régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer ou accéder à une qualification pour accéder à un l'emploi adaptés à la réalité des besoins de l'économie. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation mise en place à l'initiative d'une branche ou d'un OPCO, en lien avec Pôle emploi, pour répondre à des besoins en recrutement des employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'Aide Individuelle dans le cadre d'un environnement réel et sérieux d'accessibilité à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Financer le coût pédagogique du parcours de formation d'un demandeur d'emploi, si pas d'autres dispositifs de formation professionnelle mobilisable pour garantir un retour à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaire un besoin de recrutement et accroître le retour à l'emploi en mobilisant un parcours de formation grâce à la POEI et/ou l'AFPR 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation du capital de droits à la formation (en euros) utilisables pour maintenir ou accroître son niveau de qualification 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner des jeunes en difficulté vers l'emploi et la formation grâce à des parcours adaptés et individualisés dans un cadre militaire pour l'EPIDE et le SMV
BÉNÉFICIAIRES 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir 16 ans ou plus, être en recherche d'emploi, faiblement qualifiés et avec des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage Priorité aux personnes en situation de handicap, habitants des QPV et ZRR, demandeurs d'emploi de longue durée, parents isolés, bénéficiaires de minima sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi (sous conditions, salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé) 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi ou salariés en insertion par l'activité économique 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes (16-25 ans), en recherche d'emploi Demandeurs d'emploi Salariés licenciés économiques Créateurs/repreneurs d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dont le projet a été validé 	<ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi ayant besoin d'une formation d'adaptation pour l'embauche - AFPR : CDD ou contrat de pro. de 6 à 12 mois, ou intérim (au moins 6 mois) - POEI : CDI, CDD ou contrat de pro sup. à 12 mois, apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes d'au moins 16 ans en emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes entre 18 et 25 ans (à partir de 16 ans pour l'E2C), peu ou pas qualifiés et en démarche active de recherche d'emploi ou de formation
CARACTÉRISTIQUES 	<ul style="list-style-type: none"> Parcours de formation adapté à la situation du candidat (alternance périodes d'activité et de formation possible) avec diagnostic et accompagnement individualisés ; remise à niveau et renforcement des compétences de base ou formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> 2 types de parcours de formation possibles : <ul style="list-style-type: none"> - parcours pré-qualifiants visant l'acquisition des bases techniques préalables et, selon les besoins, des compétences associées permettant l'accès à une formation certifiante identifiée - parcours certifiants permettant l'obtention totale ou partielle d'une certification enregistrée au RNCP ou reconnue par une branche professionnelle en vue d'accéder à un emploi qualifié et de favoriser la sécurisation du parcours professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Formation de 400 heures maximum avec une partie en entreprise (jusqu'à 800 heures pour la formation aux métiers du numérique) 	<ul style="list-style-type: none"> Sont éligibles : <ul style="list-style-type: none"> - actions de qualification de niveaux 1 à 3 figurant au RNCP ou professionnalisantes - actions de spécialisation en lien avec une première qualification dans le même domaine que celui de la spécialisation - formations supérieures de niveaux 4 à 5, qui s'inscrivent dans une démarche d'accès à l'emploi - projets de création / reprise d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement personnalisé dans la mise en oeuvre du projet d'évolution professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Formation réalisée par l'employeur ou un organisme externe (tutorat possible sauf POEI) Maximum 400 h (dépassement du nombre d'heures envisageable pour les bénéficiaires relevant du PIC ou dans le cadre de dispositifs spécifiques) Dépôt d'une offre d'emploi par l'employeur et conclusion d'une convention préalable avec Pôle emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Le CPF est mobilisable pour suivre une formation certifiante ou bénéficier d'un accompagnement VAE, d'un bilan de compétences, préparer le permis de conduire, créer une entreprise Seul le titulaire peut décider de mobiliser son CPF 	<ul style="list-style-type: none"> E2C : 4 à 18 mois, évaluation et plan de formation, intégration progressive, périodes de stage et de consolidation des savoirs de base, de suivi et d'accompagnement jusqu'à 1 an après la sortie du dispositif EPIDE : 10 mois en moyenne, internat et port d'uniforme, ateliers de formation et d'insertion, sport, périodes de stage et activités culturelles SMV : parcours «volontaire stagiaire» 8 à 12 mois avec formation militaire, complémentaire (CFG, CSST...) et qualifiante (+ tutorat) ou parcours «volontaire expert» 1 an renouvelable 4 fois avec formation militaire et spécifique et emploi au sein du SMV
STATUT RÉMUNÉRATION FINANCEMENT 	<ul style="list-style-type: none"> Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par Pôle emploi ou par la Région Prise en charge Région des coûts pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par Pôle emploi ou par la Région Prise en charge Région des coûts pédagogiques 	<ul style="list-style-type: none"> Statut de stagiaire de la formation professionnelle avec selon les droits rémunération versée par Pôle emploi Prise en charge OPCO des coûts pédagogiques ou Pôle emploi sous conditions 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de 3 000 € maximum de la Région pour les frais pédagogiques Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par Pôle emploi ou la Région 	<ul style="list-style-type: none"> Aide plafonnée à 6 000 € sauf public PIC (demandeurs d'emploi de niveau de formation infra 4 ou 4 non validé), moins de 26 ans, résidant QPV et ZRR, DEBOE, CSP et DELD Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par Pôle emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Aide de Pôle emploi à l'employeur selon les cas pour financer la formation Pour une POEI : Possibilité de financement complémentaire par l'OPCO de l'employeur Selon les droits : ARE Formation ou Rémunération de Pôle emploi (RFPE) 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de mobilisation du CPF autonome (droits préalablement inscrits sur le compte CPF) Possibilité d'abondement par un financeur 	<ul style="list-style-type: none"> E2C : stagiaire de la formation professionnelle, rému. de 300€ (moyenne / mois), financement Région EPIDE : contrat de volontariat pour l'insertion, indemnités 210€ / mois et 90€ / mois conservées pour la fin du parcours. ASR, permis AM et B finançables SMV : contrat militaire, solde de 345€ / mois pour le «volontaire stagiaire» et 745€ / mois pour le «volontaire expert». Permis B finançable
CONTACT ET LIENS UTILES 	<ul style="list-style-type: none"> Missions Locales, Pôle emploi, PLIE, CAP Emploi, conseillers insertion des départements... <p>↓ Fiche technique G 1.03</p>	<ul style="list-style-type: none"> Missions Locales, Pôle emploi, PLIE, CAP Emploi, conseillers insertion des départements... Région Nouvelle-Aquitaine 05 49 55 76 02 • form.continue@nouvelle-aquitaine.fr <p>↓ Fiche technique G 1.0</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi <p>↓ Fiche technique G 1.09</p>	<ul style="list-style-type: none"> Missions Locales, Pôle emploi, PLIE, CAP Emploi, conseillers insertion des départements... <p>↓ Fiche technique G 1.10</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi <p>↓ Fiche technique G 1.01</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi <p>↓ Fiche technique G 1.04</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mon compte formation <p>↓ Fiche technique E 1.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⁽¹⁾ Ecole de la 2^{ème} Chance ⁽²⁾ EPIDE (établissement pour l'insertion dans l'emploi) ⁽³⁾ SMV : Service volontaire militaire

Dispositifs Région

RETROUVEZ TOUS LES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MESURES SUR [CAP-METIERS.PRO](https://www.cap-metiers.pro)